



DECISION N° 2024-16

**Marché 2022-283 lot 09 - Aménagement de bureaux
à la direction des Finances et du Budget, 1 rue
Jacques Manuel à Perpignan - Acte modificatif n°1**

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

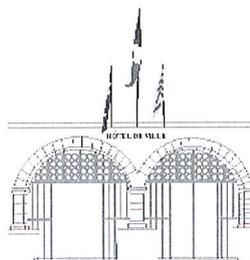
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire ;

Considérant que par décision du Maire en date du 30 septembre 2022, un marché lancé selon la procédure adaptée, concernant l'**Aménagement de bureaux à la direction des Finances et du Budget, 1 rue Jacques Manuel à Perpignan - Lot n° 09** : Chauffage ventilation, a été conclu avec la société **CEGELEC PERPIGNAN**, 335 rue Louis Delaunay, 66000 Perpignan, pour un montant de 92 000 € HT.

Considérant qu'en cours d'exécution des travaux supplémentaires doivent être réalisés. En effet, le projet initial ne prévoyait pas la dépose des radiateurs pour peindre les locaux. Ces derniers gênent plusieurs corps d'état, notamment le désamiantage, il est proposé de les déposer et de les reposer après peinture une fois l'ensemble des travaux achevés.

Considérant que ces travaux supplémentaires représentent une dépense de 1 900 € HT, soit une plus-value de 2.07 % par rapport au marché initial, et porte le montant du lot 09 (chauffage ventilation) à 93 900 € HT après cet acte modificatif n°1.



ECONOMIE DU MARCHÉ

| Montant initial HT du marché | Acte modificatif HT n°1 | Marché HT après Acte modificatif 1 | % |
|------------------------------|-------------------------|------------------------------------|--------|
| 92 000 € | 1 900 € | 93 900 € | 2.07 % |

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les termes de l'article R.2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n°1 au lot 09 du marché 2022-283 avec la société **CEGELEC PERPIGNAN**, 335 rue Louis Delaunay, 66000 Perpignan, d'un montant de 1 900 € HT, soit une plus-value de 2.07% du montant initial du marché, portant le montant total du lot 09 à 93 900 € H.T après cet acte modificatif n°1.

ARTICLE 2 :

Le présent acte modificatif prend effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

ARTICLE 3 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **08 JAN. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369-20240108-184495-AU-1-1

Accusé reçu le : **08 JAN. 2024**

Affiché le : **08 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

